

Catégorie actions canadiennes (Laketon) – Série QFW

28 juin 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur le fonds Catégorie actions canadiennes (Laketon) Série QFW, que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant en épargne collective, avec Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») au 1-800-387-0615 ou à l'adresse www.gammedefondsquadrus.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu			
Code du fonds :	Sans frais [MAX6743]	Gestionnaire du fonds :	Corporation Financière Mackenzie
Date de création de la série :	28 juin 2018	Gestionnaire de portefeuille :	Corporation Financière Mackenzie
Valeur totale du fonds au 30 avril 2018:	2,7 million(s) \$	Sous-conseiller(s) :	Groupe de gestion d'actifs GLC ltée
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible étant donné que la série QFW est nouvelle.	Placement minimum :	100 000 \$ (initial) (avec placement total minimal de 500 000 \$ requis) Les placements subséquents pour toutes les séries doivent être d'au moins 100 \$ par compte et de 25 \$ par fonds Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Mackenzie/Quadrus peut renoncer à cette exigence.

Quel genre de placements le fonds fait-il?

Le Fonds vise une croissance du capital à long terme ainsi qu'un revenu de dividendes en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des placements étrangers.

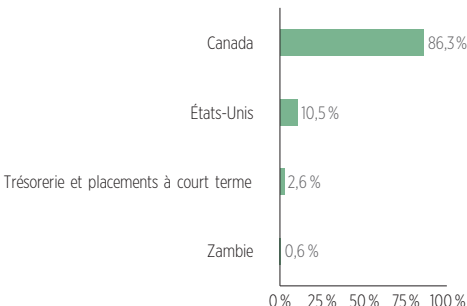
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2018. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (30 avril 2018)

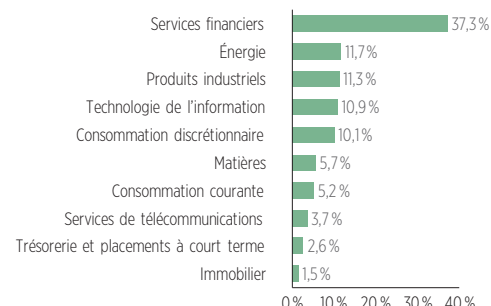
1. La Banque Toronto-Dominion	8,8 %
2. Banque Royale du Canada	8,5 %
3. La Banque de Nouvelle-Écosse	7,3 %
4. Brookfield Asset Management Inc.	4,0 %
5. Rogers Communications Inc.	3,7 %
6. Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	3,7 %
7. Canadian Natural Resources Ltd.	3,4 %
8. Société Financière Manuvie	3,2 %
9. Groupe CGI inc.	3,1 %
10. Suncor Énergie Inc.	3,0 %
Pourcentage total des dix principaux placements	48,7 %
Nombre total de placements	41

Répartition des placements (30 avril 2018)

Répartition régionale



Répartition sectorielle



Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Mackenzie estime que la volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série QFW du fonds depuis le lancement. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible, la série étant nouvelle.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible, la série étant nouvelle.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible, la série étant nouvelle.

À qui le fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- souhaitent détenir dans leur portefeuille un fonds d'actions canadiennes
- désirent un placement de moyen à long terme
- peuvent tolérer la volatilité des marchés boursiers

Ce Fonds n'est pas recommandé pour les placements dans des régimes enregistrés. Il serait préférable, dans le cadre d'un tel régime, d'investir à la place dans le Fonds d'actions canadiennes (Laketon).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série QFW du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Nous offrons aux investisseurs admissibles des réductions des frais de gestion et d'administration combinés sur leurs placements dans des fonds Mackenzie admissibles comme il est indiqué à la sous-rubrique « Frais du fonds ». Si vous ou vos comptes admissibles, selon le cas, ne respectez plus les critères d'admissibilité de série QFW, nous pouvons échanger automatiquement vos titres contre des titres de série QF, qui comportent des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que ceux des titres de série QFW. Consultez la rubrique « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du Fonds et contactez votre représentant pour obtenir plus de détails.

1. Frais d'achat

Vous ne pouvez souscrire cette série du fonds que dans le cadre du mode de souscription sans frais d'acquisition. Aucuns frais d'acquisition ne sont payables par vous dans le cadre de ce mode de souscription.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, frais d'administration à taux fixe, autres charges et frais d'opérations du fonds. Les frais de gestion annuels de la série sont de 0,70 % de la valeur de la série. Les frais d'administration à taux fixe annuels de la série sont de 0,15 % de la valeur de la série.

Étant donné que la série est nouvelle, les autres charges et frais d'opérations du fonds ne sont pas encore disponibles.

La réduction des frais découlant de l'échange de titres de la série QF contre des titres de la série QFW est de 0,39 %.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de substitution	Si vous échangez des titres entre les séries du fonds ou encore contre des titres d'un autre fonds Gamme de fonds Quadrus, vous pourriez devoir payer à la société de votre représentant des frais de substitution pouvant atteindre 0 % - 2 %, sous réserve des exceptions suivantes – aucuns frais de substitution ne sont payables lors de l'échange contre des titres de la série QF, de la série QF5, de la série QFW et de la série QFW5.
Frais pour opération à court terme inappropriée	Le Fonds exigera des frais de 2 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez une opération à court terme inappropriée.
Frais pour opération à court terme excessive	Le Fonds exigera des frais de 1 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez un placement pendant une période de moins de 30 jours et que cela dénote une habitude de négociations à court terme, qui, selon Mackenzie, peut porter préjudice aux épargnants.
Frais de service conseil	Vous pourriez devoir payer des frais de service, lesquels sont négociables auprès de votre représentant en placement et de de la société de celui-ci, pour les services offerts dans le cadre de vos placements dans la série QFW. Ces frais de service sont d'au plus 1,25 % et seront perçus par Mackenzie par le rachat de ces titres dans votre compte, puis le produit sera remis à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- de résilier votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Mackenzie ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Corporation Financière Mackenzie

180, rue Queen Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3K1

www.gammedefondsqadrus.com

Sans frais : 1-800-387-0615

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.